

té d'agriculture. Cette demande faite par la paroisse de St. Anicet seulement n'est pas suffisante pour motiver une seconde société.

La Société d'Agriculture du Comté de Gaspé No. 4 ne s'étant pas conformé aux exigences de la loi de manière à obtenir l'octroi de 1859, demande que les souscriptions de l'année dernière soit la souscription de cette année, afin d'avoir en 1860 sa part de l'allocation publique. En considération des communications existantes entre le comté de Gaspé et Montréal, la Chambre d'Agriculture fait droit à cette demande.

La Chambre prend alors en considération les modifications à apporter à la liste des prix du prochain concours et nomme un comité composée de MM. Campbell, Ossaye, Pouroy et Yule chargé de cette revision.

Le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture est ensuite autorisé à s'entendre avec la Chambre des Arts relativement à la coopération de cette Chambre au département agricole de l'exposition industrielle de Montréal.

Un comité composé de MM. le Président, Campbell, Dostaler et Yule est nommé pour reviser les comptes de l'année 1859-1860.

Par ordre,

Le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture,  
J. PERRAULT.

SÉANCE DU 19 MAI 1860.

—  
PRÉSIDENT DE M. TURGEON.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte avec la présence des membres suivants :

- MM. TURGEON (de Terrebonne), Président, agriculteur propriétaire.  
DE BLOIS (de Québec), Vice-Président, agriculteur propriétaire.  
CASGRAIN (de l'Islet), agriculteur propriétaire et Président de la Société d'Agriculture du Comté.  
CHAUVEAU (de Montréal), Surintendant de l'Instruction publique.  
DOSTALER (de Berthier), agriculteur propriétaire.  
POMROY (de Compton), agriculteur propriétaire.  
YULE (de Chambly), agriculteur propriétaire et Président de la Société d'Agriculture du Comté.  
OSSAYE, Professeur d'Agriculture à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Le comité nommé pour aviser aux moyens, conjointement avec la Chambre des Arts et Manufactures, de tenir une exposition provinciale agricole et industrielle fait rapport de son entrevue avec cette chambre, ainsi que de la visite qu'il a faite du terrain mis à la disposition du département agricole.

Ce rapport est pris en considération et il est résolu unanimement :

« Que la Chambre d'Agriculture, après avoir entendu les propositions de la Chambre des Arts et Manufactures relativement à la tenue d'une exposition provinciale agricole et industrielle à Montréal, à l'occasion de la visite du Prince Royal, ne croit pas que le terrain soit convenable et propre à rencontrer les besoins du département agricole pour l'exposition en contemplation. Considérant d'ailleurs les offres de la Chambre des Arts onéreuses pour elle-même, la Chambre d'Agriculture se trouve dans la nécessité de ne pouvoir coopérer, dans la pro-